

1 REGLEMENT :

Epreuve Individuelle, incluant un classement final par Club, ouverte à tous les seniors licenciés dans un club de Bretagne affilié à l'Association des Seniors Golfeurs de Bretagne (ayant réglé sa cotisation) et à jour de leur cotisation à l'A.S de leur club.

Agé(e)s la veille de l'épreuve de 50 ans et plus pour les Dames comme pour les Messieurs

2 FORMULE DE JEU :

- Stableford

3 HANDICAP :

- **Inférieur à 36,**
- Les **handicaps de jeu** supérieurs seront bloqués à 36.

4 MARQUES DE DEPART :

- **ROUGE** pour les dames,
- **JAUNE** ou **BLEU** pour les hommes, sauf pour la finale où les départs seront **JAUNE**

5 DATES DES EPREUVES :

Le calendrier des compétitions est consultable sur le site Internet des Seniors Golfeurs de Bretagne (CALENDRIER HERMINE 2026).

6 MODALITES D'INSCRIPTION :

Les inscriptions se font UNIQUEMENT PAR ISP¹.

L'ouverture des inscriptions doit être faite au minimum 15 jours avant la rencontre et clôturée 6 jours avant.

La colonne « COMMENTAIRE » doit être accessible pour permettre aux messieurs qui le désirent de demander un départ des boules bleues.

Deux possibilités :

- **Les clubs organisateurs utilisant ISP :**
 - Gèrent les inscriptions via leur site ISP
 - Créent la compétition sur leur site au minimum 15 jours avant la rencontre,
 - Clôturent les inscriptions 6 jours avant la rencontre,
 - Avertissent les responsables seniors des autres clubs concernés par la compétition de l'ouverture des inscriptions sur ISP.
- **Pour les autres clubs organisateurs n'utilisant pas ISP, ils doivent :**
 - Demander à la Commission Sportive d'utiliser l'ISP du SGDB pour créer leur compétition et générer les 2 fichiers, que la commission sportive leur adressera :
 - Le fichier « TXT » des numéros de licence des participants qui sera importé dans RMS 9,
 - La liste des participants avec nom, prénom, club, index et numéro de licence et commentaire (covoiturage...).
 - Informer les autres clubs de la procédure à suivre pour l'inscription de leurs joueurs²

¹ L'utilisation de rms9 on line n'est pas autorisée.

² Cette information peut éventuellement être attribuée au responsable départemental

- **Remarques :**

- Dans les départements où les compétitions (qualification ou OPEN) se déroulent sur deux jours, le club organisateur génère 2 fichiers d'inscription.
- Les joueurs intéressés ne peuvent s'inscrire qu'un seul jour.
- Dans le cas où le champ du premier jour serait complet, la liste d'attente basculerait directement au deuxième jour et inversement.
- En cas de modifications dans le déroulement de la rencontre, les clubs qui se déplacent devront en être informés au minimum 3 jours avant.

7 HEURES DE DEPARTS

Les horaires de départ sont accessibles via :

- Le site des seniors golfeurs de Bretagne : <https://seniorsgolfeursdebretagne.com> et voir Départs/Résultats dans chaque rubrique départementale,
- Le site de la ligue de Bretagne de Golf : <https://liguebretagnegolf.org/departs-resultats/>.

8 DEROULEMENT DES EPREUVES :

8.1 Phase qualificative :

- Les compétitions qualificatives départementales sont réservées aux joueurs du département.
- Chaque département organise un **OPEN** ouvert à l'ensemble des joueurs de la ligue de Bretagne.

8.2 Demi-finales :

- Les qualifications départementales et les Opens déterminent les participants aux ½ finales par l'addition, pour chaque joueur, de ses deux meilleurs scores en Brut comme en Net.
- Ne seront pris en compte que les joueurs ayant participé à au moins 2 compétitions.
- Les joueurs qui demanderont à partir des boules bleues et non jaunes ne seront pris en compte que pour leur résultat net.
- Pour participer aux ½ finales, chaque département sélectionne :
 - Les 20 meilleurs Brut,
 - Les 40 meilleurs Net.

8.2.1 Remarques :

En cas d'égalité, pour la dernière place qualificative pour la ½ finale, en brut et/ou en net :

- Le départage se fera sur l'addition des résultats bruts plus nets des « deux » meilleures cartes des joueurs concernés,
- Si l'égalité perdure le départage se fera sur la 3^{ème} meilleure carte.

8.2.2 Départements organisateurs :

- Les Côtes d'Armor accueille Le Finistère,
- Le Morbihan accueille l'Ille et Vilaine.

Un champ maximal de 120 joueurs (euses) est sélectionné par ½ finale

8.3 FINALE (INDIVIDUEL ET EQUIPE) :

8.3.1 Qualification :

Chaque ½ finale va déterminer la liste des joueurs (euses) qualifié(e)s pour la finale.

Soit par ½ finale :

- Les 20 meilleurs Brut,
- Les 40 meilleurs Net.

Un champ maximal de 120 joueurs (euses) est sélectionné pour la finale

La liste des qualifié(e)s sera établie en faisant un classement mixte avec RMS 9, toutes séries et sexes confondus. En cas d'égalité, pour la dernière place qualificative pour la finale, en brut et/ou en net : c'est le classement réalisé par le logiciel RMS 9 sur ce classement mixte qui fera foi.

8.3.2 CLASSEMENTS :

8.3.2.1. Classement et dotation par Club :

Il récompense les podiums pour :

- **L'HERMINE : Réservé aux clubs ayant au moins 4 qualifié(e)s en finale**
En additionnant pour chaque club les 2 meilleures cartes en **Brut** et les 3 meilleures cartes en **Net**.
Les scores en Brut et en Net sont cumulables pour un même joueur.
 - Le départage s'effectue sur le total du retour des 2 cartes en Brut, puis sur le total du retour des 3 cartes en Net,
 - **Le club vainqueur recevra une dotation de 5 lots.**
- **Le TRISKEL : Réservé aux clubs ayant moins de 4 qualifié(e)s en finale**
 - En additionnant pour chaque club les 2 meilleures cartes en **Net**.
 - Le départage s'effectue sur le total du retour des 2 cartes puis sur le total en Brut.
 - **Le club vainqueur recevra une dotation de 3 lots**

8.3.2.2 Classement Individuel :

A place égale, le brut prime le net

- **Dotation Brut** : récompense les 1er Brut Dames et 1er Brut Messieurs
- **Dotation Net** : récompense les 4 meilleures Net Dames³ (ajustée en fonction du nombre de joueuses présentes en finale) et les 5 meilleurs Net Messieurs.

9 COMITE DE L'EPREUVE :

Les Responsables « seniors » du club accueillant, plus le directeur du club (**s'il est présent durant toute l'épreuve**) ou un membre du bureau de l'AS.

En cas de litige, la Commission Sportive des Seniors de Bretagne est habilitée à trancher.

³ Cette dotation pourra être adaptée selon le nombre de joueuses participant à la finale.